



PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire Séance du 29 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 42
- Présents : 37
- Votants par procuration : 5
- Total des votants : 42

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de septembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux, se sont réunis au sein de la salle de VIRVILLE, sous la présidence de Monsieur GIRARD Serge, Président.

PRESENTS :

- HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL,
- LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE,
- GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE,
- FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE,
- DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE,
- VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUDE,
- DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, (Arrivée à 18h36)
- DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, (Arrivée à 18h32)
- PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE
- CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT,
- GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT,
- SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE,
- QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS,
- NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

PROCURATIONS :

- M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE.

REPRESENTATIONS DE : Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL et de M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT par M. MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services,
- Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Environnement
- Mme GODEFROY Adeline, Responsable de l'Administration Générale

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GIRARD demande qui souhaite se présenter en tant que secrétaire de séance.

M. GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, est nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE :

- Modifications des délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire ;
- Modification des commissions thématiques intercommunales ;
- Approbation de la révision du pacte de gouvernance entre la communauté de communes et les communes membres ;
- Désignation des représentants de la Communauté de Communes Campagne de Caux au Pôle Métropolitain de l'Estuaire ;

FINANCES :

- Vote des budgets supplémentaires 2022 ;
- Participation financière à la commission locale de l'eau pour la révision et la mise en œuvre du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) de la vallée du commerce au titre de l'année 2021 ;
- Participation financière au collège André Gide pour l'année 2021 ;

ESPACE FRANCE SERVICES :

- Autorisation de signature de la convention entre l'Espace France Services et la FEPEM (fédération des particuliers employeurs) ;

EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Refacturation des frais de contrôle des installations d'assainissement collectif aux usagers ;
- Refacturation des frais de contrôle des installations d'assainissement non collectif aux usagers ;
- Arrêt des conventions de travaux et d'entretien des installations d'assainissement non collectif ;

Le conseil communautaire

PREAMBULE

Monsieur le Président constate sur la feuille d'émargement que Mme GUEROULT et Mme DURECU ne sont pas présentes.

Compte tenu du délai restreint entre les deux conseils de septembre, il indique que le procès-verbal du conseil du 15 septembre 2022 sera soumis au vote lors du prochain conseil.

Arrivée de Madame GUEROULT à 18h32.

L'ordre du jour est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE :

- Modifications des délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire ;
- Modification des commissions thématiques intercommunales ;
- Approbation de la révision du pacte de gouvernance entre la communauté de communes et les communes membres ;
- Désignation des représentants de la Communauté de Communes Campagne de Caux au Pôle Métropolitain de l'Estuaire ;

FINANCES :

- Vote des budgets supplémentaires 2022 ;
- Participation financière à la commission locale de l'eau pour la révision et la mise en œuvre du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) de la vallée du commerce au titre de l'année 2021 ;
- Participation financière au collègue André Gide pour l'année 2021 ;

ESPACE FRANCE SERVICES :

- Autorisation de signature de la convention entre l'Espace France Services et la FEPEM (fédération des particuliers employeurs) ;

EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Refacturation des frais de contrôle des installations d'assainissement collectif aux usagers ;
- Refacturation des frais de contrôle des installations d'assainissement non collectif aux usagers ;
- Arrêt des conventions de travaux et d'entretien des installations d'assainissement non collectif ;

Arrivée de Madame DURECU à 18h36

1. Modifications des délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire

Monsieur GIRARD explique que la délibération donnant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire a subi un recours gracieux de Monsieur le Préfet et qu'il convient de la modifier.

Monsieur REMOND questionne le Président sur le sujet des conventions. Il souhaite savoir dans quelle direction le bureau souhaite aller.

Monsieur MIUS répond qu'il s'agit d'un copier/coller de la délibération actée en 2020.

Monsieur GIRARD lui retourne donc la question. Il ajoute qu'il n'y a eu aucune remarque de la part du contrôle de légalité avant et jusqu'alors sur ce point

Madame MIUS indique que les conventions sont présentées en conseil communautaire et que très peu, seront présentées en bureau. La preuve en est, ce soir, avec la convention entre l'EFS et la FEPEM qui sera soumise au vote.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

1° De charger le bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

FINANCES :

- 1) Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget,
- 2) Fixer les modalités d'aménagement ou de renégociation des emprunts,
- 3) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant supérieur à 200 000 € par année civile ;
- 4) Suivre l'action des associations bénéficiant du concours financier de la Communauté de Communes Campagne de Caux
- 5) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 6) Autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté de Communes Campagne de Caux et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires,

MARCHES ET CONVENTIONS :

- 7) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, à procédure adaptée, pour des marchés dont le montant est compris entre 18 000 euros et 85 000 euros HT, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- 8) Passer toutes conventions nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté de Communes Campagne de Caux,

GESTION MOBILIERE ET IMMOBILIERE :

- 9) Procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des biens meubles communautaires, dans la limite d'un plafond fixé à 15 000 euros,
- 10) Procéder à l'acquisition et la cession des biens immobiliers d'un montant inférieur ou égal à 100 000 euros,

2° De rappeler que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

2. Modification des commissions thématiques intercommunales

Monsieur GIRARD indique qu'au vu des délégations données aux membres du bureau, il est nécessaire de faire voter un changement des commissions thématiques intercommunales. Il est proposé de passer de dix à onze. La commission mobilités est ajoutée.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- De remplacer les dix commissions thématiques intercommunales existantes par les onze commissions intercommunales suivantes :
FINANCES
RUDOLOGIE
GEPJ, GEMAPI, URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, FONCIER
EAU ET ASSAINISSEMENT
VOIRIE, RESEAUX
TOURISME, COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CULTURE, ANIMATIONS, EVENEMENTIEL
BATIMENTS, PROJETS DE CONSTRUCTION
SPORT, DISPOSITIFS SPORTIFS, PISCINE, PAVA
PETITE ENFANCE, ENFANCE-JEUNESSE, ESPACE FRANCE SERVICES
MOBILITES

Monsieur GIRARD informe l'assemblée que le conseil communautaire de désignation des membres de ces commissions thématiques intercommunales aura lieu le 20 octobre. Un mail a été transmis aux Maires et mairies afin qu'ils proposent les représentants aux commissions thématiques intercommunales et organismes extérieurs. Il rappelle que les conseillers municipaux peuvent siéger aux commissions thématiques intercommunales.

3. Approbation de la révision du pacte de gouvernance entre la communauté de communes et les communes membres

Monsieur GIRARD explique que compte tenu du changement de nombre de vice-présidents acté en juin et du changement de nombre et de dénomination des commissions, il convient de réviser le pacte de gouvernance.

La nouvelle rédaction sera la suivante :

Dans le « PREAMBULE

- Les Vice-présidents [...] 9 Vice-présidents ont été élus. [...]
- Le Bureau Permanent [...] Le Bureau de la Communauté de communes est composé du Président, de 9 Vice-Présidents et 4 Conseillers communautaires. »

« TITRE 3 : LES COMMISSIONS

Le Conseil communautaire a décidé de créer des commissions intercommunales permanentes :

1. FINANCES
2. RUDOLOGIE
3. GEPJ, GEMAPI, URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, FONCIER
4. EAU ET ASSAINISSEMENT
5. VOIRIE, RESEAUX
6. TOURISME, COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
7. CULTURE, ANIMATIONS, EVENEMENTIEL
8. BATIMENTS, PROJETS DE CONSTRUCTION

- 9. SPORT, DISPOSITIFS SPORTIFS, PISCINE, PAVA
- 10. PETITE ENFANCE, ENFANCE-JEUNESSE, ESPACE FRANCE SERVICES
- 11. MOBILITES »

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'adopter le pacte de gouvernance ainsi modifié entre la Communauté de Communes Campagne de Caux et ses communes membres.

4. Désignation des représentants de la Communauté de Communes Campagne de Caux au Pôle Métropolitain de l'Estuaire

Après lecture de la délibération,

Monsieur GIRARD explique qu'il est nécessaire de procéder au vote afin de désigner de nouveaux représentants de la Communauté de Communes Campagne de Caux au Pôle Métropolitain de l'Estuaire. Il demande si le vote peut être effectué au scrutin public. Pour ce faire, il est nécessaire que l'unanimité du conseil approuve le scrutin public.

Monsieur REMOND demande si le souhait est de mixer les sensibilités.

Monsieur GIRARD ne peut pas répondre car il ne sait pas qui va se présenter. Il interroge l'assemblée sur le vote au scrutin public.

Monsieur REMOND est contre.

Le scrutin sera donc secret.

Monsieur NIEPCERON et Madame LELIEVRE sont nommés assesseurs.

Election du 1^{er} Titulaire

1^{er} tour

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GIRARD Serge	32	TRENTE-DEUX

Nombre de vote blanc : 7

Nombre de vote nul : 3

Election du 2^{ème} Titulaire

1^{er} tour

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUEROULT Claire	25	VINGT-CINQ
REMOND Franck	17	DIX-SEPT

Election du 1^{er} Suppléant

1^{er} tour

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NIEPCERON Hervé	19	DIX-NEUF
RIVOALLAN Pierre	11	ONZE
VANDERMEERSCH Aldric	8	HUIT

Nombre de vote blanc : 4

Election du 1^{er} Suppléant

2^{ème} tour

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NIEPCERON Hervé	24	VINGT-QUATRE
RIVOALLAN Pierre	15	QUINZE

Nombre de vote blanc : 3

Election du 2^{ème} Suppléant

1^{er} tour

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUBOCAGE Kévin	28	VINGT-HUIT
RIVOALLAN Pierre	13	TREIZE

Nombre de vote blanc : 1

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- De désigner en tant que membres titulaires :
Serge GIRARD
Claire GUEROULT

- De désigner en tant que membres suppléants :
Hervé NIEPCERON
Kévin DUBOCAGE

5. Vote du budget supplémentaire 2022 – Budget général

Madame GEULIN rappelle que les budgets 2022 ont été arrêtés par le Préfet, après avis de la Chambre Régionale des Comptes. Ces budgets ne permettent pas de payer tous les fournisseurs et ne tiennent pas compte de l'inflation. Les budgets supplémentaires proposés ont pour but d'ajuster les lignes budgétaires.

Monsieur REMOND ne voit plus apparaître sur l'ordre du jour la rubrique « questions diverses » pouvant faire l'objet de questionnement avant la séance.

La date butoir pour le FPIC est proche. Le Conseil Communautaire de ce soir ne propose pas de vote à ce sujet. Qu'est-il prévu ? Dans le compte-rendu du rendez-vous avec la Préfecture transmis par mail par Monsieur GIRARD aux élus communautaires, il est noté que le budget général est excédentaire.

Il attend un débat sur le PFIC. Il n'y a apparemment pas de geste de la Communauté de Communes envers les communes. L'année dernière, le FPIC avait permis de financer le PAVA à hauteur d'un euro par habitant par commune.

Monsieur GIRARD répond que l'application du droit commun pour le FPIC a été voté à l'unanimité en bureau communautaire.

Pour le moment, le PAVA est en stand-by.

Monsieur REMOND regrette qu'il n'y ait pas un geste de la Communauté de Communes. Il pensait que l'intercommunalité proposerait un débat autour du FPIC.

Monsieur NIEPCERON ajoute qu'il n'était pas possible de faire voter ce type de décision dans chaque conseil municipal dans les temps.

Monsieur REMOND répond que si la répartition était votée à l'unanimité en conseil, il n'était pas nécessaire de faire délibérer les communes.

Monsieur QUESADA souhaite savoir si les factures COLAS seront réglées avec le budget supplémentaire.

Madame GEULIN dit que le budget supplémentaire servira en partie à régler ce fournisseur.

Investissement

Dépenses : 1 175 577,09

Recettes : 1 175 577,09

Fonctionnement

Dépenses : 1 416 647,18

Recettes : -41 762,70

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	1 175 577,09	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 175 577,09	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	1 416 647,18	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	-41 762,70	(dont 0,00 de RAR)

Après lecture de la délibération,

A la majorité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 38 voix pour, 1 voix contre de Madame DHERVILLEZ Pascale et 3 abstentions de Messieurs VANDERMEERSCH Aldric, MALO Jean-Claude et REMOND Franck, décide d'adopter, le budget supplémentaire 2022 pour le budget général comme ci-dessus.

6. Vote du budget supplémentaire 2022 – Budget hôtel d'entreprises

Après lecture de la délibération,

Investissement

Dépenses : 649 701,51

Recettes : 68 568,00

Fonctionnement

Dépenses : 2 271,41

Recettes : 1 200,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	649 701,51	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	68 568,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	2 271,41	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 200,00	(dont 0,00 de RAR)

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'adopter le budget supplémentaire 2022 pour le budget hôtel d'entreprises comme ci-dessus.

7. Vote du budget supplémentaire 2022 – Budget eau

Après lecture de la délibération,

Investissement

Dépenses : 507 000,00

Recettes : 507 000,00

Fonctionnement

Dépenses : 609 069,69

Recettes : -91 500,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 619 362,03 (dont 112 362,03 de RAR)

Recettes : 561 937,40 (dont 54 937,40 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 609 069,69 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : -91 500,00 (dont 0,00 de RAR)

A la majorité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 41 voix pour et 1 abstention de Madame DHERVILLEZ Pascale, décide d'adopter le budget supplémentaire 2022 pour le budget eau comme ci-dessus.

8. Vote du budget supplémentaire 2022 – Budget assainissement collectif

Après lecture de la délibération,

Investissement

Dépenses : -73 670,20

Recettes : -294 536,08

Fonctionnement

Dépenses : 258 245,21

Recettes : -57 220,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : -73 670,20 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : -294 536,08 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 258 245,21 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : -57 220,00 (dont 0,00 de RAR)

A la majorité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 41 voix pour et 1 abstention de Madame DHERVILLEZ Pascale, décide d'adopter le budget supplémentaire 2022 pour le budget assainissement collectif comme ci-dessus.

9. Vote du budget supplémentaire 2022 – Budget assainissement non collectif SPANC

Après lecture de la délibération,

Investissement

Dépenses : 73 260,82

Recettes : 48 455,51

Fonctionnement

Dépenses : 45 499,79

Recettes : 5 050,00

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	85 381,32 (dont 12 120,50 de RAR)
Recettes :	72 455,51 (dont 24 000,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	45 499,79 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	5 050,00 (dont 0,00 de RAR)

A la majorité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 41 voix pour et 1 abstention de Madame DHERVILLEZ Pascale, décide d'adopter le budget supplémentaire 2022 pour le budget assainissement non collectif SPANC comme ci-dessus.

10. Participation financière à la commission locale de l'eau pour la révision et la mise en œuvre du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) de la vallée du commerce au titre de l'année 2021

Madame GEULIN précise qu'il s'agit d'un ajustement demandé par le trésor public. La subvention 2021 a été votée en 2021 mais non versée. Le principe de l'annualité budgétaire veut qu'il y ait de nouveau un vote pour pouvoir verser cette subvention au SAGE. Il en est de même pour la délibération suivante concernant le collège A. GIDE.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- De verser une participation financière de 4 716,76 € au SAGE au titre de l'année 2021,
- La dépense sera inscrite au compte 65738 du budget général 2022 de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

11. Participation financière au collège André Gide au titre de l'année 2021

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- De verser la somme de 7 521 € au titre de l'année 2021 divisée de la façon suivante :

- 45 % pour le collège, soit 3 322,35 €
- 40 % pour le foyer socio-éducatif, soit 2 953,20 €
- 15 % pour l'association sportive soit 1 107,45 €,
- La dépense sera inscrite au compte 65738 du budget général 2022 de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

12. Autorisation de signature de la convention entre l'espace France services et la FEPEM (fédération des particuliers employeurs)

Madame BRULIN explique que cette convention permet de formaliser les conditions d'accès à l'Espace France Services et la gratuité de ce services mis à disposition des administrés pour 3 ans.

Monsieur GOUPIL demande pourquoi ajouter ce partenariat alors que la mission locale et pôle emploi effectuent déjà des permanences au sein de l'EFS.

Madame BRULIN précise que la FEPEM sera présente pour aider les particuliers employeurs.

Madame DURECU ajoute que la mission locale et pôle emploi ciblent d'autres catégories de la population.

Monsieur GOUPIL se pose la question car l'Etat voulait regrouper la mission locale et le pôle emploi. Maintenant, il y a une autre version.

Madame BRULIN dit qu'il est parfois compliqué d'être particuliers employeurs. Il s'agit ici de développer l'accès aux services publics pour la population. La formation d'un agent de l'EFS est prise en charge par la FEPEM.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser le président à signer la convention de partenariat, avec la FEPEM, pour une durée de 3 ans afin d'enrichir l'offre de services au sein de l'Espace France Services.

13. Refacturation des frais de contrôle des installations d'assainissement collectif aux usagers

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- De demander à chaque débiteur le paiement des frais de contrôle d'assainissement relatif à leur propriété après service fait pour l'année 2022 ;
- D'imputer les recettes correspondantes au budget 2022 Assainissement collectif (Chapitre 70 – Article 7087).

14. Refacturation des frais de contrôle des installations d'assainissement non collectif aux usagers

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- De demander à chaque débiteur le paiement des frais de contrôle d'assainissement relatif à leur propriété après service fait pour l'année 2022 en appliquant les tarifs indiqués dans la délibération 38/2018 ;
- D'imputer les recettes correspondantes au budget 2022 Assainissement Non Collectif (Chapitre 70 – Article 7087).

15. Arrêt des conventions de travaux et d'entretien des installations d'assainissement non collectif

Après lecture de la délibération,

Monsieur FLEURY précise que la Communauté de Communes Campagne de Caux s'engage à réaliser une dernière vidange dans le cas où la vidange de l'installation daterait de plus de deux ans au moment de la fin de la convention.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- D'imputer les dépenses de vidange de fosses concernées au budget Assainissement non Collectif.

Monsieur GIRARD explique que la Commune de Bréauté a transmis une demande urgente à la Communauté de Communes concernant leur droit de préemption urbain sur les parcelles ZH 21 et A 422. Cette demande doit être soumise au conseil communautaire. Pour ce faire, il interroge l'assemblée sur l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour de ce conseil.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'ajout des deux délibérations suivantes à l'ordre du jour de ce conseil :

- RETRAIT DE DELEGATION PARTIELLE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE BREaute SUR LES PARCELLES ZH 21 ET A 422 ;
- DELEGATION PARTIELLE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE (EPFN) SUR LES PARCELLES ZH 21 ET A 422 POUR LE BENEFICE DE LA COMMUNE DE BREaute.

Les délibérations sont distribuées à l'assemblée et Monsieur GIRARD laisse le temps aux élus d'en prendre connaissance.

16. Retrait de délégation partielle du droit de préemption urbain a la commune de Bréauté sur les parcelles ZH 21 et A 422

Monsieur GIRARD indique que la commune de Bréauté se retire du vote.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide de retirer la délégation du droit de préemption urbain à la commune de Bréauté sur les parcelles ZH 21 et A 422.

17. Délégation partielle du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier de Normandie (EPFN) sur les parcelles ZH 21 et A 422 pour le bénéfice de la commune de Bréauté

La commune de Bréauté se retire du vote.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide de déléguer ponctuellement le droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la vente des parcelles ZH 21 et A 422 appartenant à l'indivision LETENDRE-LEFRANCOIS.

Questions diverses :

Monsieur le Président précise que les feuilles d'émargement des budgets supplémentaires vont circuler.

Madame DHERVILLEZ Pascale, ne pouvant rester plus longtemps, donne son pouvoir à Monsieur MALO Jean-Claude pour la signature de ces feuilles.

Monsieur le Président donne la parole à M. GOUPIL Gervais qui lui en a fait la demande avant le conseil. Monsieur GOUPIL souhaite parler du manque de bénévoles à AMPRESSE. Il demande aux élus présents de faire part autour d'eux que sans bénévole supplémentaire, AMPRESSE sera en grande difficulté. Il parle brièvement des actions d'AMPRESSE et assure que les comptes sont stables. Il remercie l'assemblée.

Monsieur le Président remercie l'assemblée et la commune de Virville pour le prêt de leur salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire de séance
M. GOUPIL Gervais



Le Président
M. GIRARD Serge

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

